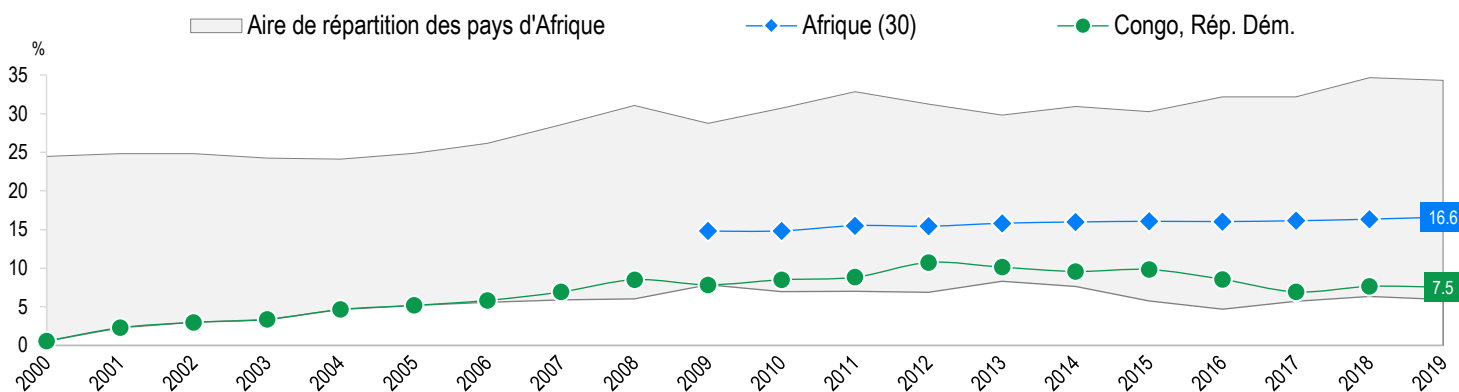


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2021 – République démocratique du Congo

Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

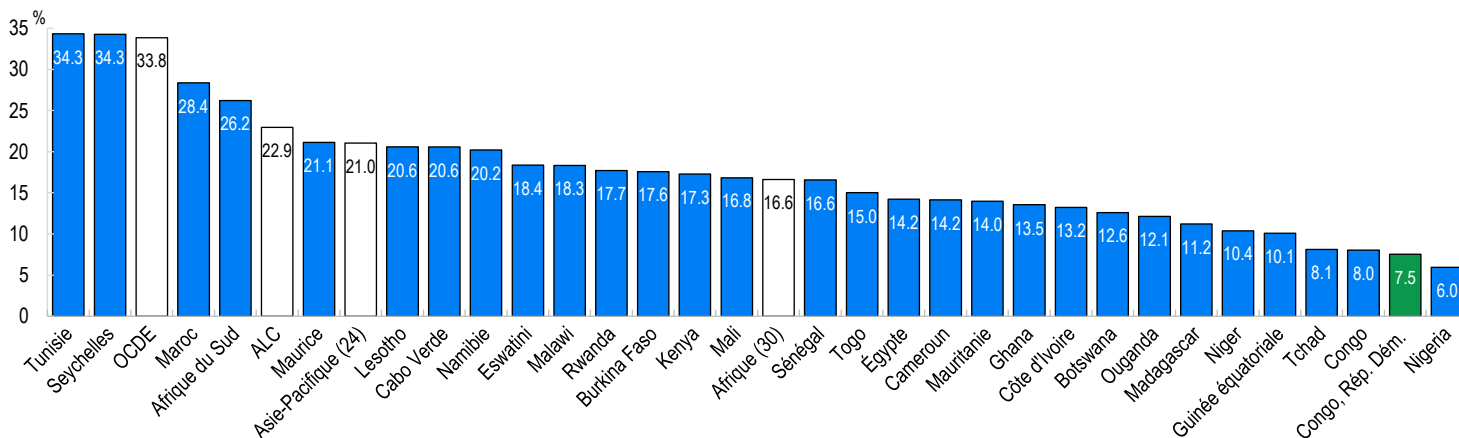
Le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo a diminué de 0.1 points de pourcentage entre 2018 et 2019, passant de 7.6 % en 2018 à 7.5 % en 2019. En comparaison, la moyenne* des 30 pays africains figurant dans la publication a augmenté de 0.3 point de pourcentage sur la même période, et s'élevait à 16.3 % en 2019. Depuis 2010, la moyenne des 30 pays africains a augmenté de 1.8 point de pourcentage entre 2010 et 2019, passant de 14.8 % en 2010 à 16.6 % en 2019. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo a diminué de 1.0 point de pourcentage de 8.5 % à 7.5 %. Le ratio impôts/PIB le plus élevé en République démocratique du Congo était de 10.7 % en 2012, et le ratio le plus bas était de 0.6 % en 2000.



*La moyenne Afrique (30) n'est pas disponible avant 2009 en raison de données manquantes dans certains pays. En 2009, elle est calculée sur la base des ratios impôts/PIB estimés pour le Tchad et le Nigeria pour cette année-là, car les données ne sont pas disponibles avant 2010 dans ces pays.

Recettes fiscales en % du PIB, 2019

Le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo en 2019 (7.5 %) était inférieur de 9.1 points de pourcentage à la moyenne des 30 pays d'Afrique figurant dans la publication 2021 (16.6 %).

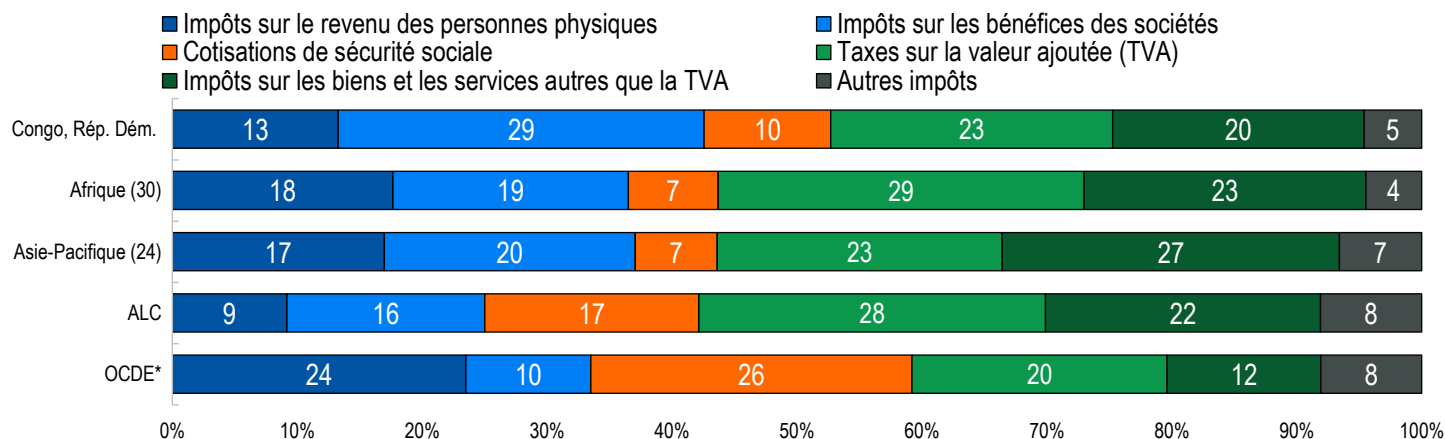


Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

*Les moyennes de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et de l'Asie-Pacifique (24) font référence aux respectives publications de 2021 de ces régions. Pour plus d'informations, voir oe.cd/revenue-statistics-in-asia-and-pacific et oe.cd/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean.

Recettes fiscales : structure fiscale

La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales en République démocratique du Congo¹ en 2019 provenait des impôts sur les bénéfices des sociétés (29 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2019 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) (23 %).

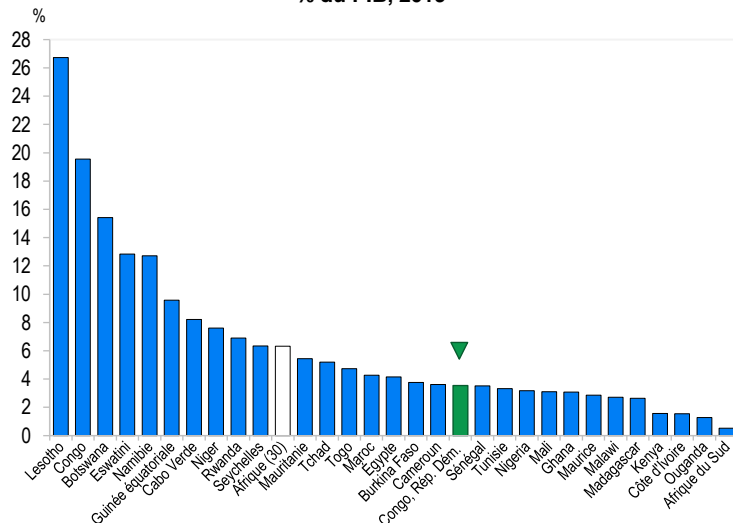


*Données de 2018 pour l'OCDE car les données de 2019 ne sont pas disponibles.

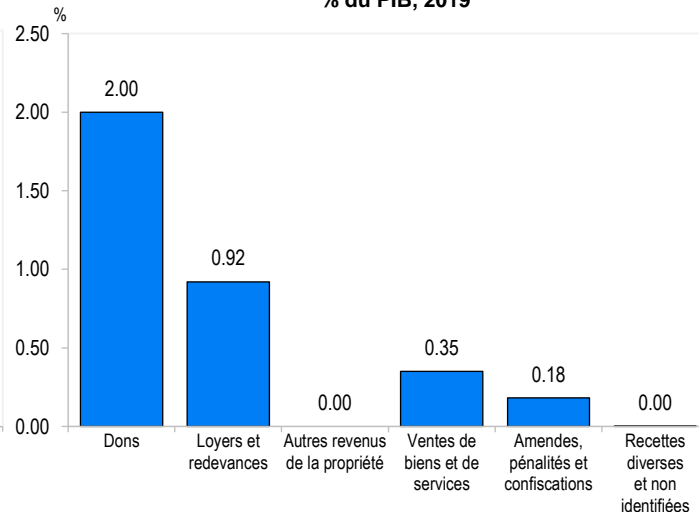
Recettes non fiscales

En 2019, les recettes non fiscales de la République démocratique du Congo représentaient 3.5 % du PIB et elles étaient inférieures à la moyenne des 30 pays africains (6.3 % du PIB). Les dons représentaient la plus grande part des recettes non fiscales en République démocratique du Congo en 2019, s'élevant à 2.0 % du PIB et 56.4 % des recettes non fiscales.

Total des recettes non fiscales
% du PIB, 2019



Recettes non fiscales par catégorie en République démocratique
du Congo
% du PIB, 2019



Données de 2018 pour le Sénégal car les données de 2019 sont incomplètes.

Source : [Statistiques des recettes publiques en Afrique 2021](#)

